

AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 1/25/0197 du 16 octobre 2026 du Ministre de l'Environnement, CREOS LUXEMBOURG S.A. a obtenu l'autorisation pour la modification du délai de mise en exploitation d'un poste de transformation et d'une installation de production de froid à Bissen, Section B de Bissen-Sud (1/20/0367).

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal Administratif appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 23 octobre 2026



le Secrétaire



le Bourgmestre



ADMINISTRATION COMMUNALE DE MERSCH

B.P. 93 - L-7501 MERSCH - T. +352 32 50 23-1 - INFO@MERSCH.LU - MERSCH.LU

02.12.2026